



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le

DEMANDE D'EXAMENS BIOLOGIQUES

concernant : M / Mme



à présenter auprès d'un laboratoire

au plus tard 2 semaines avant

le rendez-vous de la commission médicale

(la validité de l'analyse devra être inférieure à 1 mois)

La commission médicale primaire vous demande de vous présenter à votre rendez-vous, **muni(e) du résultat des examens biologiques ci-dessous** :

Conduite sous l'emprise de l'état alcoolique.
Prise de sang pour recherche de :

- Gamma glutamyl transferase (Gamma GT)
- Carboxytransferrine déficiente (CDT)
- V.G.M. (prise de sang)

et/ou

Conduite sous l'emprise de stupéfiants.
Analyse d'urine pour recherche de :

- Cocaïne
- Opiacée
- Canabinoïdes
- Amphétamines

Présentez-vous au laboratoire muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité dont les références seront notées sur les résultats des analyses.

Aucun bilan d'examen ne sera accepté si cette condition n'est pas remplie.

NB : Ces examens ne donnent lieu à aucun remboursement.

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44